

Installation de biobornes

24/10/2022

Une vingtaine de biobornes a été installée par Pays de Montbéliard Agglomération sur le territoire de la commune.



Date : Du 24-10-2022 au 29-03-2024 Le 24-10-2022

Tél : 03 81 31 84 99

Mail :

Tél :

Site :

Une vingtaine de **biobornes** a été installée par Pays de Montbéliard Agglomération sur le territoire de la commune.

Ces bornes sont destinées à collecter **les déchets alimentaires (biodéchets)** y compris les restes de **viande** et de **poisson**.

Une fois collectés, ceux-ci sont acheminés dans une usine de méthanisation (fabrication de gaz à partir des déchets de table) puis **valorisés sous forme d'énergie**.

Tous les Montbéliardais peuvent y déposer leurs déchets. Pour cela, des bioseaux et des sacs en papier sont mis à leur disposition (*à noter que des sacs en papier kraft ou amidon de maïs tels que ceux que l'on trouve dans les rayons primeur font très bien l'affaire*).

La distribution a lieu du 24 au 29 octobre à l'Espace Victor Hugo (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h et le samedi de 9h à 12h).

En dehors de cette période de distribution, les bioseaux et sacs en papier sont disponibles dans les déchèteries et au service Collecte des déchets à Voujeaucourt.

Liste des points R équipés (à Montbéliard)

- Avenue Chabaud Latour
- Boulevard Victor Hugo
- Faubourg de Besançon (Super U)
- Place du Champ de Foire
- Place Tharradin - avenue Léon Blum (Université)
- Route d'Héricourt
- Rue Beethoven
- Rue Blériot (Coteau Jouvent)
- Rue Brossolette
- Rue de la Petite-Hollande (Parking piscine)
- Rue des Grands-Jardins (Cimetière du Haut)
- Rue des Tours
- Rue du 21e Bataillon de Chasseurs à Pied (Déchèterie)
- Rue du Mont-Bart
- Rue Mouchotte
- Rue Jean Jaurès - rue Louis Loucheur
- Rue Paul Pesty
- Rue Saint-Hilaire - rue Jussieu
- Rue Saint-Saens
- Rue Sous la Chaux
- Rue Van Gogh

Une dizaine de bornes supplémentaires sera installée en 2023. A terme, Montbéliard disposera de 31 biobornes.

Les Montbéliardais disposant d'un **composteur** dans leur jardin **peuvent et doivent continuer à l'utiliser**. Ils peuvent faire un apport complémentaire aux biobornes pour les déchets de table qui n'entrent pas dans la composition du compost (viande et poissons).

La collecte des biodéchets permet aux habitants de réduire le poids de leur poubelle tout en les libérant de déchets potentiellement nauséabonds. Un gain de place intéressant dans le cadre de la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

(REOMI) au 1er janvier 2024.